

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**Mandature 2022-2026****DÉLIBÉRATION N° 2022/08****ASSEMBLEE GENERALE
DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE METROPOLE DE BOURGOGNE
DU MERCREDI 23 FEVRIER 2022****NOMINATION DE MEMBRES HONORAIRES**
(Sous la Présidence de M. Pascal GAUTHERON)

L'an deux mille vingt-deux, le 23 février, s'est tenue, en présentiel, la première Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie Métropole de Bourgogne, pour la mandature 2022/2026, sous la Présidence de Pascal GAUTHERON, en présence de Monsieur Fabien SUDRY, Préfet de la Région Bourgogne Franche-Comté, Préfet de la Côte d'Or.

- Nombre total de Membres Titulaires élus de la CCI Métropole de Bourgogne = 50
- Nombre total de Membres Titulaires élus en exercice = 50
- Nombre total de Membres Titulaires élus présents et ayant participé au vote = 29
- Quorum = 26 - Le quorum était atteint.
- Majorité absolue des votants = 15

Membres Titulaires présents et ayant participé au vote :

- Pascal GAUTHERON, Président – Francis PENNEQUIN, Vice-Président – Mansour ZOBARI, Vice-Président – Bruno DORMOY, Trésorier – Vera BAEKE, Trésorière Adjointe – Stéphanie BOMPAS, Secrétaire – Thérèse PISTOIA, membre du Bureau – Emmanuel AMPAUD, membre du Bureau.
- Jean-Philippe ANCIAUX – Sandrine BRATIGNY – Estelle BRUNAUD – Thierry BUATOIS – Chantal CLERC – Bernadette DE SAINT JEAN – Pascal GIRARDOT – Charlène GORZEGNO BAGOT – Patrick GRANDAY – Youcef HAMOUDI – Nathalie HOEL – Agnès HUE – Corinne JOURDAIN GROS – Vanessa LE MESNIL – Vincent LONGUEVILLE – Pierre PETITJEAN – Benoît PHILIPPE – Christophe ROCARD – Karine SAVINA – Alain THOUVENOT – Pauline ZACHARIE.

Membres Titulaires excusés :

- Philippe ROUBALLAY, Président de la Délégation de Saône-et-Loire et membre du Bureau – Edouard CHOPLAIN, Secrétaire-Adjoint.
- Thierry ANDRE – Thierry BEZEUX – Fanny CHEVILLOT PRENEY – Pascal DENIS – Marc DESARMENIEN – Davy DONATONI – Anne-Lise FRESARD – Céline LACOUR – Julie LORRAIN – Emilie MARTIN – Camille MICHELIN TOITOT – Stéphane MONTOUT – Clémence MOSET – François PARRY – Dominique POURCELLY – Denis REGNAULT – Michaël RENAUD – Claire TELHA – Carole THUEL.

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'Article 1.1.12 –du Règlement Intérieur précise les éléments suivants :

« Sur proposition du président en exercice, l'assemblée générale de la CCI peut décerner le titre de président honoraire, vice-président honoraire, trésorier honoraire ou secrétaire honoraire, aux membres du bureau, parvenus au terme de leur fonction, s'ils remplissent les conditions énoncées ci-dessous :

- *pour leur action dans l'intérêt de la chambre et au profit des entreprises et de l'économie locale; etc.*

L'honorariat peut également être conféré dans les mêmes conditions à d'autres membres élus de l'assemblée.

Les membres honoraires ne peuvent se prévaloir de leur qualité dans leurs relations d'affaires ou leurs activités privées. A défaut, la qualité de l'honorariat peut leur être retirée dans les mêmes conditions que sa délivrance. »

Compte tenu de leur implication, des actions menées dans l'intérêt de la Chambre et au profit des entreprises et de l'économie locale, et de leur extrême dévouement tout au long de leur mandat consulaire, il a été proposé à l'Assemblée de nommer deux Membres Honoraires :

- **Xavier MIREPOIX**, élu Président de la CCI Côte-d'Or Dijon Métropole, en septembre 2013, puis réélu de novembre 2016 à novembre 2021 – (Membre titulaire de 2005 à 2021, soit 17 ans).
- **Michel SUCHAUT**, élu Président de la CCI Saône et Loire de 2017 à 2021.

En qualité de « Président Honoraire » au sein de la CCI Métropole de Bourgogne, au titre des anciennes CCI 21 et 71.

DELIBERATION

A l'issue de cet exposé, les Membres Titulaires présents, à l'unanimité, donnent leur accord sur la nomination de Messieurs Xavier MIREPOIX et Michel SUCHAUT en qualité de « Président Honoraire » de la CCI Métropole de Bourgogne.

Fait à Dijon, le 23 février 2022
Pour copie conforme

Le Président,



Pascal GAUTHERON

La Secrétaire,



Stéphanie BOMPAS